

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2013

## LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 45

présenté par

Mme Adam et Mme Gosselin-Fleury

-----

**ARTICLE 16 QUINQUIES**

I. – À l’alinéa 6, supprimer les mots :

« aux premier et cinquième alinéas de l’article L. 2342-60, ».

II. – En conséquence, compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« 3° L’article L. 2342-60 est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, après le mot : « transit », sont insérés les mots : « , le transfert entre États membres de l’Union européenne » ;

« b) Au cinquième alinéa après le mot : « commerce », sont insérés les mots : « , le transfert entre États membres de l’Union européenne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.